

Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Développement solidaire 2021

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Université, Enseignement supérieur, Recherche , Établissement public

Domaines secondaires

Santé, Vie associative, Égalité

Dans le cadre de sa politique d'ouverture à l'international, la Région Nouvelle-Aquitaine propose de soutenir les initiatives locales de solidarité internationale portées par les acteurs de son territoire à travers un dispositif d'appel à projets intitulé « Développement solidaire », ouvert 2 fois par an.

Échéances

Deux dates de limites de dépôt de dossiers sont à prendre en compte :

Pour la 1ère vague : 5 mars 2021

Pour le 2ème vague : 11 juin 2021

Objectifs

Contribuer, à l'échelle régionale, à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés par l'ONU en septembre 2015 pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique, d'ici à 2030, en cohérence avec le Consensus européen pour le développement adopté le 7 juin 2017 par l'Union Européenne et les Etats membres;

Soutenir le dynamisme de la société civile régionale en matière de solidarité internationale et participer à la valorisation des savoir-faire régionaux à l'étranger;

Accompagner les acteurs associatifs, économiques et institutionnels implantés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine dans la mise en œuvre de projets structurants et durables dans les territoires de pays en développement ou émergents (hors Europe et pays OCDE) dans un esprit de coopération et de solidarité internationale;

Bénéficiaires

Toute structure publique ou privée ayant au moins 2 ans d'existence et ayant son siège social en Nouvelle-Aquitaine

Les représentations locales d'organisations nationales peuvent soumissionner à condition de démontrer qu'elles assurent le portage administratif et financier du projet et démontrent leur rôle actif dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet.

Les porteurs de projets doivent avoir au **minimum 2 ans d'ancienneté** à la date de clôture de l'appel à projets (soit au 5 mars 2021 pour les candidats qui soumissionnent au 1er AAP, soit au 11 juin 2021 pour les candidats qui soumissionnent au 2nd AAP).

Montant

L'aide régionale ne peut être supérieure à 50% du budget total. Elle peut atteindre 60% du budget total à condition que le porteur de projet soit situé dans un territoire classifié parmi les plus vulnérables de Nouvelle-Aquitaine (voir carte des territoires).

L'aide régionale est désormais plafonnée à 30 000 € par an soit :

90 000 € maximum pour un projet de 36 mois,

60 000 € maximum pour un projet de 24 mois,

30 000 € maximum pour un projet de 12 mois.

Critères de sélection

Pour être éligibles, les projets présentés doivent répondre à des **critères géographiques**, **thématiques et budgétaires** définis dans le règlement téléchargeable ci-dessous.

Comment faire ma demande?

Les dossiers doivent être adressés, **complets** (**voir liste des pièces demandées dans le règlement**) :

Soit par mail à l'adresse suivante : projets.developpementsolidaire@nouvelleaquitaine.fr avec la mention « appel à projets développement solidaire 2021 » et le nom de l'organisme demandeur.

Soit par courrier (cachet de la poste faisant foi)

à Monsieur le Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Maison de la Région

Direction Coopérations

27, boulevard de la Corderie

CS 3116

87031 Limoges Cedex 1

La mention « Appel à Projets Développement solidaire 2021 » devra figurer sur l'enveloppe.

NB : seuls les dossiers complets à la date de clôture des appels à projets seront instruits.

Correspondants

Pôle Europe et International - Service International

05 55 45 00 74

INFORMATION CONCERNANT VOS DONNEES PERSONNELLES (relative au RGPD en vigueur): La Région collecte vos données personnelles pour instruire votre demande de subvention. Ces données sont traitées par le service International de la direction de la coopération du pôle Europe et international. Ces données pourront également être utilisées à des fins statistiques et d'évaluation ainsi que pour vous tenir informés d'éventuelles évolutions de politiques publiques vous concernant. Vos données seront conservées pendant toute la durée du traitement puis seront détruites ou archivées conformément aux instructions qui régissent les archives régionales. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, rectification, limitation, opposition, effacement et adresser toute demande concernant le présent traitement auprès de la déléguée à la protection des données de la Région Nouvelle Aquitaine: dpo@nouvelle-aquitaine.fr). Pour plus d'information sur notre politique générale en matière de protection des données: https://www.nouvelle-aquitaine.fr/protection-donnees-personnelles.html